

ACTEURS

COP 24: mission impossible. Le prix de la croissance!

OLIVIER FERRARI

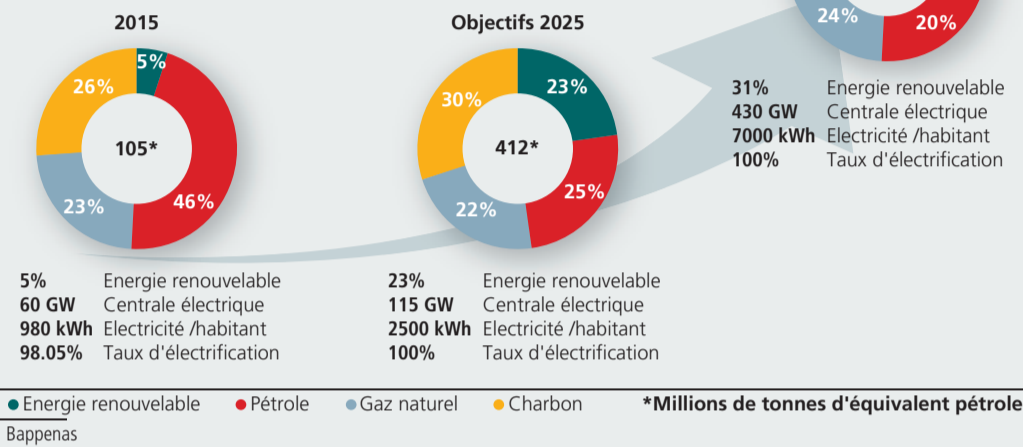
CEO CONINCO EXPLORERS IN FINANCE

Quelle sera la valeur des décisions qui seront prises dans le rapport final de cette nouvelle conférence. Les intentions sont toutes positives. Ce sont plus d'une centaine de conférences, rencontres, échanges, interventions qui, chaque jour, convergent vers la nécessité d'une action immédiate. Néanmoins, les nécessités d'une croissance économique soutenue et la primauté d'intérêts spécifiques seront les principaux handicaps à toute application politique globale positive.

Deux exemples flagrants permettent de mieux illustrer les inquiétudes sur une pleine réalisation immédiate de la réduction du CO₂. Pour le premier nous pouvons retenir le propos du président conservateur de la Pologne, qui accueille la conférence sur le climat COP24: «Tant que j'occupe en Pologne la fonction de président, je ne permettrai pas que l'on assassine l'industrie minière polonaise.» Selon une étude de l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie en France) avec les réserves de marges d'appréciation en fonction de la composition des combustibles, le charbon est le premier polluant fossile en terme de facteur d'émission de CO₂ (gCO₂eq/kWh), soit 345

SÉCURITÉ ÉNERGÉTIQUE ACCRUE

- La part des énergies renouvelables est portée à 30% en 2045
- La possibilité d'utiliser l'énergie nucléaire si d'autres sources d'énergie ne répondent pas
- Développement des infrastructures électriques mettant en œuvre le concept d'archipel
- Satisfaction des besoins en énergie en tenant compte de l'impact sur l'environnement



unité d'émissions directes, contre 283 au fioul lourd et 233 à l'essence sans plomb.

Que dire des pays appliquant le «politiquement correct» qui défendent leurs intérêts. Un point que M. Duda a dénoncé. Il relève que son pays est l'organisateur de cette conférence, mais il précise aussi qu'il faut dire la vérité. L'économie polonaise n'a pas d'autre choix que de continuer à s'appuyer sur le charbon. A l'heure de la rédaction de cet article, la Pologne produit 704

gCO₂eq/kWh¹, pour la majorité avec le charbon, contre 83 gCO₂eq/kWh pour la France, grâce au nucléaire. Que dire du politiquement correct de l'Allemagne qui s'est retournée vers le charbon lors de l'abandon du nucléaire et d'une Suisse qui achète une part d'électricité en Allemagne!

L'industrie minière et la défense de ses emplois en Silésie, se trouvent dans une situation inconfortable, alors qu'avant et lors de la COP24 les appels se multi-

plient à réduire l'utilisation du charbon et les émissions de gaz à effet de serre. Quel doit être le prix de la transition économique dans ce cas, et qui doit payer?

Droit de réciprocité

Pour deuxième exemple de conflit d'intérêt, il est repris celui de l'Indonésie. Au détour de l'une des multiples conférences et débats, un représentant du gouvernement indonésien a fait valoir que son pays allait fortement investir dans le développement des



énergies renouvelables, afin de pouvoir répondre au défi du climat. Reprenons quelques points principaux de son intervention: le pays souhaite être en 2045 la quatrième puissance économique mondiale derrière la Chine, les Etats-Unis et l'Inde. Il est actuellement le 16^e. Cette croissance sera supportée par la classe moyenne. Sa population passera de 238,5 millions d'habitants en 2010 à 318,7 millions en 2045. Le tourisme devra passer dans le même temps de 21,6 millions à 73,6 millions. Comme on peut le comprendre, l'empreinte de l'humain et de la croissance sont fondamentaux. Que dire de l'empreinte énergétique? Sur le tableau illustré, on

constate, en bonne nouvelle, que le pétrole passera 46% de la production en 2015 à 20% en 2050. La face cachée du prix à payer pour cette croissance est qu'en millions de tonnes de pétrole équivalent (MTOE), on passe de 48,3 MTOE à 206 MTOE, soit une croissance de plus de 400%. Cherchez l'erreur alors même que pour atteindre les objectifs de l'accord de Paris, il ne faudrait plus prélever de matières fossiles. On va dans le sens contraire. Certains Etats défendent le principe du droit de réciprocité. Si l'occident et les pays développés ont pu se développer à leur guise, il ne peut être retiré ce droit aux pays en voie de développement. Don acte et dossier classé!■